



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-13

Séance du 20 mars 2023

Date de convocation :
13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, M. CORREIA, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ. MME GODMÉ

Résultat du vote :

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Excusés :

Fabien DELOTTE donne pouvoir à Bruno GAUBERT

Secrétaire de séance :

Sylvie LEOBARDY

REQUALIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT LONG EN ÉQUIPEMENT COLLECTIF

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant le projet de construction d'un administré et à la demande d'urbanisme correspondante concernant la parcelle cadastrée B 374 A,

Considérant que vu la nature du projet, un raccordement au réseau électrique est nécessaire,

Considérant que la création de ce raccordement ne pourra se faire qu'à partir du branchement long réalisé par les propriétaires de la parcelle B 626,

Considérant que ce branchement est actuellement privé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** la demande, auprès du SEHV, de la requalification du branchement long desservant la parcelle cadastrée B626 en équipement collectif
- **Dit** que les propriétaires de la parcelle B 626 seront dédommagés à hauteur des frais engagés lors de la création du raccordement, soit 2 899.82€
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

